

PROCÈS VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

**Salle 21.04 “Jacob Van Artevelde” - Virginie Lovelinggebouw (VAC)
Koningin Fabiolalaan, 9000 Gand**

**Mardi 3 juillet 2018
9h00 – 13h00**

1. Accueil et présentations

Le président, Emiel Brouckaert, a ouvert la réunion et exprimé sa gratitude aux autorités belges qui ont permis les réunions du CC EOS en juillet dans ces installations à Gand.

Des excuses ont été reçues de la part de Javier Lopez (Oceana) et Johnny Woodlock (Irish Seal Sanctuary).

Deux points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- La demande d'avis de la COM sur la gestion de l'anguille (reçu le 6 juin)
- La demande d'avis du Parlement sur le document officiel de la COM relatif aux indicateurs de performance en matière de sélectivité et de taille de maillage (reçu le 2 juillet) en relation à la proposition de la COM pour un nouveau cadre de mesures techniques.

Le secrétariat a informé les participants des points d'action de la dernière réunion à Madrid (8 mars 2018) :

1. Le secrétariat va distribuer la demande du CIEM visant à recueillir des idées sur le forum d'information entre le CIEM et les CC (email envoyé à l'AG le 12 mars et le 3 avril).

Attendu que le secrétariat n'avait pas reçu de contribution des membres, le secrétariat a contacté le CIEM pour donner quelques idées. Les membres seront tenus informés de tout progrès.

2. Le secrétariat va assurer le suivi avec l'AECP eu égard à la réunion de février 2018 et étudier le procès verbal de la réunion afin de déterminer si une autre action du CC EOS est nécessaire.

En raison de l'annonce d'une grève aérienne la veille de la réunion du conseil consultatif de l'AECP (23 février 2018) le CC EOS n'était pas représenté. Suite aux demandes du secrétariat de soumettre les contributions par correspondance, l'AECP nous a informés que les participants doivent participer à la réunion en personne. Si les points qui devaient être

soulevés lors de cette réunion sont toujours pertinents, le CC EOS peut les soulever lors de la prochaine réunion (9 octobre à Vigo).

3. Le secrétariat va d'abord distribuer l'avis provisoire sur l'obligation de débarquement aux membres du groupe de rédaction d'avis sur l'obligation de débarquement. Une fois le texte provisoire approuvé, il sera envoyé au comité exécutif pour finalisation.

L'avis du CC EOS sur les questions de choke a été finalisé après deux séries de commentaires du comité exécutif. La publication peut être consultée sur le site web depuis le 17 avril 2018 ([link](#) – [lien](#) - [enlace](#)).

4. Le secrétariat va distribuer les résultats de l'outil d'atténuation des situations de choke au CC pélagique.

Un lien a été inclus à la publication de l'outil d'atténuation des situations de choke des EOS du 31 octobre 2017 ([link](#), en anglais uniquement)

5. Le comité exécutif a convenu des points d'action proposés par le groupe de discussion et les groupes de travail.

Une vue d'ensemble des points d'action est fournie dans les procès verbaux de réunion des groupes de travail concernés.

6. La COM a informé le CC EOS des dates limites de soumission de sa proposition sur le système révisé de contrôle de la pêche au Conseil et au Parlement.

La COM a adopté et publié sa proposition législative pour la révision du règlement de contrôle le 30 mai 2018. Les membres ont été informés par le biais des rapports mensuels le 15 juin 2018.

7. Le secrétariat va distribuer la proposition révisée de financement sur le tourteau pour l'approbation du comité exécutif.

Le président du groupe de discussion avait révisé la proposition avec l'assistance de scientifiques pertinents. Malgré le soutien des scientifiques à la proposition d'origine du projet, qui visait à développer et financer un programme d'échantillonnage de données uniforme au Royaume-Uni, en Irlande et en France, cela n'est plus nécessaire car les états membres ont augmenté les efforts d'échantillonnage. Le président du groupe de discussion va réévaluer la nécessité de ce projet et faire le point lors de la prochaine réunion du CC EOS.

8. Sean O'Donoghue va aider le secrétariat à rédiger un nouveau courrier à la CE demandant une évaluation CIEM de l'avis du CC sur les mesures de gestion de la langoustine dans le banc de Porcupine.

Le courrier a été approuvé par le comité exécutif et envoyé à la COM le 13 juin ([link](#) – [lien](#) -

[enlace](#))

9. Le secrétariat, avec l'aide du GT1, va rédiger un courrier à la COM demandant l'introduction de la génétique au cadre de collecte des données.

Cette action reste en cours et sera débattue avec les présidents des GT. Le secrétariat est resté en contact avec le GT CIEM et les experts pertinents du CCR pour les informer des objectifs du GT et des options de discussion.

10. Le secrétariat va rédiger une lettre d'accompagnement aux contributions des membres individuels en réponse à la demande d'avis sur les mécanismes de financement post 2020

La lettre d'accompagnement et les réponses individuelles des membres du CC EOS ont été envoyées à la COM le 29 mars ([Link](#) – [lien](#) - [enlace](#))

11. Les membres sont invités à informer le secrétariat de leur souhait de participer à la réunion EFARO sur la PCP réformée (24 mai, Bruxelles).

EBCD représentait le CC EOS. Un rapport de cette réunion a été distribué à l'AG et téléchargé sur le site web à titre d'information contextuelle pour cette réunion ([link](#) – [lien](#) – [enlace](#)).

12. le secrétariat va informer le CDPMEM que leur candidature à l'assemblée générale a été approuvée.
Action terminée.

Attendu que la réunion du comité exécutif a eu lieu avant les réunions des groupes de travail meetings, le comité exécutif a convenu que les procédures visant à finaliser les avis seraient débattues au point 6 de l'ordre du jour et que les points d'action résultant des groupes de travail seront approuvés par le comité exécutif par procédure écrite.

2. Secrétariat

Le secrétaire exécutif (Dr Conor Nolan) a informé les participants que la supervision et le fonctionnement du secrétariat du CC EOS vont observer quelques changements suite à une réorganisation structurelle de l'Irish Sea Fisheries Board (BIM). Le Dr Nolan a informé les membres que deux jours après son retour des réunions du CC EOS à Madrid, il a appris la décision du BIM de le retirer de son poste de directeur exécutif et secrétaire exécutif du CC EOS et de le placer à un rôle non défini de formateur dans la nouvelle structure du BIM. Le BIM a désigné M. Michael Keatinge et M. Dominic Rihan comme directeur exécutif et agent de liaison avec le CC EOS respectivement.

Le Dr Nolan estime son changement de rôle personnel inapproprié au niveau professionnel et en conséquence n'a pas d'autre choix que de prendre sa retraite anticipée et de quitter le BIM une fois qu'il aura effectué la période de transition nécessaire aux transferts de ses fonctions professionnelles et à la formation et information de la nouvelle équipe de gestion et du nouveau personnel, à la gouvernance corporative et au fonctionnement interne du CC EOS. Bien que la date limite exacte du changement de gestion du CC EOS n'ait pas encore été déterminée, le Dr Nolan a assuré aux

membres qu'il ne quittera pas son poste avant d'être certain que la transition a été correctement effectuée avec la considération du personnel du secrétariat d'importance personnelle, dans cette procédure.

Engagé auprès du CC EOS depuis 13 ans, le Dr Nolan a présenté ses meilleurs vœux et son soutien à la nouvelle équipe de gestion et souhaité au secrétariat et aux membres du CC EOS un avenir productif et fructueux.

Plusieurs membres du comité exécutif et des représentants de la COM ont exprimé leur gratitude au Dr Nolan pour son dévouement, sa responsabilité et son travail assidu.

Les participants ont été informés d'un nouveau membre du personnel : Mme Monica Negotia, qui sera responsable des finances et de la gestion des événements. Son adresse email personnelle est la suivante : Monica.negotia@bim.ie.

3. Déclaration de politique (Norman Graham, Commission européenne)

La COM a fait une présentation sur la déclaration de politique (COM(2018)452 final). La COM est légalement tenue de produire un rapport sur la procédure de mise en oeuvre de la PCP. L'ensemble de cette présentation figure sur la page web de cette réunion ([link](#) – [lien](#) – [enlace](#)).

4. Plan pluriannuel pour les eaux occidentales (présenté par Jonathan Shriver)

La COM a présenté une mise à jour sur le plan pluriannuel pour les eaux occidentales. La COM a clarifié son intention d'adopter la proposition en dialogue avant mars 2019 (Brexit) car cela fait partie de l'acquis communautaire qui offre à l'UE une position de négociation lorsque le Royaume-Uni partira.

En réponse aux questions posées par les membres, la COM a clarifié comme suit

- A l'avenir, la proposition de TAC ne déduira que les exemptions De Minimis
- Eu égard aux fermetures de gestion et aux mesures d'évitement, la COM a expliqué que selon le chapitre 5 de l'article 8 du règlement des MTC, la COM peut adopter les recommandations communes. En d'autres termes, les groupes des états membres régionaux peuvent proposer ces mesures que la COM peut légalement mettre en place. Les fermetures sont considérées des mesures techniques et en conséquence peuvent être proposées par le biais de cet article 8.
- La liste d'espèces cibles incluse dans le PPA a été débattue avec les EM. La liste des espèces qui ont été finalement incluses est fondée sur la pertinence des espèces en relation au tonnage et/ou au rendement économique. Le bar est la seule espèce controversée, alors cette espèce pourrait être retirée de la liste après les négociations en dialogue.

Les membres des GAI ont exprimé certaines préoccupations selon lesquelles la liste des espèces cibles et de prises accessoires du PPA semble avoir été décidée sur une base politique plutôt que scientifique.

M. Oscar Sague s'est présenté car il s'agit de sa première réunion du CC EOS en qualité de membre. Il représente les membres de différents pays qui se concentrent sur les activités récréatives sous-marines, par ex. : la pêche sous-marine. Il souhaitait souligner la variété des pêches récréatives.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Comme indiqué dans l'avis du CIEM, différents taux de mortalité s'appliquent pour différentes pêches récréatives, ceci ne semble pas être transmis dans les possibilités de pêche de la COM.

La COM a saisi l'occasion pour informer les participants d'un changement de terminologie dans les prochaines propositions de la COM sur le TAC : il n'y aura pas de spécification de capture 'désirée' et 'non désirée' et de 'relèvement de TAC' car à compter de janvier 2019, toutes les flottilles seront soumises à l'obligation de débarquement. Il sera demandé au CSTEP de calculer les déductions suite aux exemptions. Ces calculs seront partagés avec les états membres, une discussion interne devra clarifier si ces derniers seront ou non partagés avec les CC.

5. Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (présenté par Norman Graham)

La COM a présenté une vue d'ensemble de la proposition sur le nouveau fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. Il a clarifié comme suit que ce dossier ne relève pas de ses attributions donc s'il y a des questions spécifiques, il les posera à ses collègues et nous informera ultérieurement.

En réponse à l'avis¹ fournit par ce CC et d'autres CC, M. O'Donoghue a demandé une déclaration écrite de la COM sur les options de financement des conseils consultatifs.

Le président a précisé que les moyens de modernisation deviennent plus durables, ce qui signifie la création de plus de possibilités permettant d'atteindre les objectifs de la PCP. Le soutien de la modernisation continue de matériel ancien ne peut jamais atteindre les mêmes résultats que l'utilisation des fonds pour obtenir du matériel moderne, en tenant toujours compte d'éviter l'augmentation de capacité. La COM répond que par segment de flotte les critères d'équilibre de la capacité en tiennent compte. L'équilibre entre modernisation et capacité est délicat.

En outre, en réponse aux questions posées par les membres lors de la réunion, la COM a répondu à la procédure écrite après la réunion que :

- La portée du soutien à la proposition de FEAMP est inchangée par rapport au règlement actuel eu égard aux frais de fonctionnement des CC. En théorie, les CC peuvent être des bénéficiaires potentiels en vertu d'autres volets du financement. Cependant, les CC devraient mettre en place un système de comptabilité séparé entre les frais de fonctionnement (couverts par la subvention) et tout autre fonds spécifique qu'ils pourraient recevoir, car les règles de financement de l'Union interdisent le double financement.
- Le soutien financier pour la modernisation est un sujet délicat car ils ne souhaitent pas augmenter la capacité. Capacité renvoie à la définition utilisée dans la déclaration de politique et est basée sur les rapports du CSTEP sur la capacité d'équilibre ([link](#) en anglais uniquement), illustrant que certains segments présentent toujours un excédent de capacité de flotte. Les conditions de remplacement/modernisation de moteur et l'acquisition d'un navire d'occasion sont précises et réservées aux navires de petite taille. Pour d'autres investissements, il y a deux conditions :
 - 1) Ils doivent contribuer à la réalisation des objectifs de la PCP (Article 14.1)
 - 2) Ils ne seront pas éligibles dans le cadre de l'article 13. Les préambules 20, 21 et 22 offrent des exemples non exhaustifs.
- La proposition introduit des sauvegardes strictes pour la cessation permanente pour garantir que le soutien cible les besoins d'ajustement structurel de la flotte. Ceci sera assuré en rendant les paiements conditionnels à la satisfaction de certaines conditions fixées à l'avance et incorporées aux programmes nationaux. À cet effet, un nouveau mécanisme de mise en œuvre ('financement non lié aux coûts') sera utilisé.
- Les contributions des CC ont été dûment prises en compte lors de la préparation de la proposition et de l'évaluation de l'impact qui l'accompagne. Une grande attention a été particulièrement accordée à la demande de simplification et de soutien ciblé sur la réalisation des objectifs de conservation socio-économiques de la PCP.

¹ Réponse du CC EOS à la demande d'avis sur le financement post-2020 de l'UE pour le secteur des affaires maritimes et de la pêche Link – Lien - Enlace

6. Procédure d'avis

6.1 Obligation de débarquement

Les recommandations communes du groupe EM EOS ont été envoyées dans les délais à la commission ([link](#), en anglais uniquement). LE CSTEP a évalué la RC. Les conclusions seront débattues lors de la prochaine réunion du groupe technique le 11 juillet à La Haye. Il s'agit de la première réunion sous la présidence néerlandaise qui a suivi celle de l'Irlande le 1er juillet.

Le président a informé les participants qu'il ne sera pas en mesure de participer à la réunion du GT en raison d'autres engagements. La vice-présidente Mme Hamilton a confirmé qu'elle pourra participer via vidéo conférence ainsi que les autres vice-présidents.

ACTION : Le secrétariat va étudier les services de vidéo conférence en vue de participer à la réunion du groupe technique des EOS le 11 juillet

Même avec les exemptions incluses dans les nouvelles recommandations communes, tous les risques de choke ne seront pas résolus. En fonction de cela, le président a recommandé de fournir une seconde série d'avis de CC sur la façon de gérer les risques de choke restant. Le secrétariat a contacté les membres du groupe de discussion sur l'OD afin de considérer la meilleure date pour cette réunion. Bien que plusieurs membres ne soient pas disponibles pour participer à la réunion, le président a précisé que cela n'entraverait pas la progression et que des réunions de suivi seront organisées début septembre afin de permettre aux membres de contribuer à l'avis.

Les termes de référence de la réunion sont les suivants :

- Etablir l'état de la situation avec l'application des recommandations communes du groupe des EM des EOS
- Obtenir un clair aperçu des risques de choke non résolus dans les EOS
- Obtenir une image des mesures possibles par stock pour résoudre ses risques de choke
- Obtenir un avis provisoire qui atteint des activités de pêche durables dans les EOS en évitant les situations de choke.

Le comité exécutif a décidé que :

- Une réunion sera organisée le 19 juillet à Dublin de 09h00 à 15h30.
- Des options permettant de participer par le biais de services en ligne vont être étudiées
- En préparation de la réunion, le secrétariat va :
 - o Actualiser l'outil d'atténuation des situations de choke et mettre en place une fiche pour le sprat 7.de
 - o Inclure les exemptions des recommandations communes et l'avis du CIEM pour les stocks pertinents pour 2018
 - o Evaluer les risques de choke restant et identifier les mesures possibles pour résoudre les risques de choke restant.
- Les participants vont débattre des options pour atténuer tous les risques de choke, et pas seulement les risques de choke de catégorie 3.
- Le potentiel de l'étude sur la sous utilisation des quotas par Mme Fernandez sera débattu lors de la réunion



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

- ACTION :** Un groupe de discussion sur l'obligation de débarquement sera organisé le 19 janvier
- ACTION :** Le secrétariat va mettre en place un service en ligne pour participer à distance à la réunion et préparer les documents contextuels pertinents à la discussion.
- ACTION :** Une réunion de suivi sera organisée en septembre.

6.2 Déclaration de politique de la CE + avis CIEM 2019

Comme les années précédentes, le CC EOS va rédiger un avis sur les possibilités de pêche pour 2019 après la présentation de l'avis du CIEM. Le comité exécutif a décidé que le secrétariat rédigera un avis provisoire basé sur les discussions de cette réunion. L'avis provisoire sera distribué aux différents groupes de travail pour d'autres contributions, avant que le comité exécutif approuve l'avis avant mi-septembre.

- ACTION :** Le secrétariat va rédiger un avis sur les possibilités de pêche pour 2019. Le comité exécutif va approuver l'avis provisoire après que d'autres contributions des groupes de travail aient été recueillies avant mi-septembre.

6.3 Proposition de PPA pour les EO

En fonction du calendrier du Parlement et du Conseil qui visent à adopter leur position avant mi-juillet, le comité exécutif a décidé que le temps permettant au CC de produire un avis est trop restreint. Cependant, les membres sont invités à envoyer leurs commentaires et suggestions pour l'avis du CC sur le PPA EO au secrétariat. Le cas échéant, le secrétariat peut évaluer si le CC va produire un avis en collaboration avec le CC Sud.

- ACTION :** Le secrétariat va contacter le CC Sud eu égard à leurs intentions concernant l'avis sur le PPA EO.
- ACTION :** Les membres sont invités à envoyer leurs commentaires et suggestions pour l'avis du CC sur le PPA EO au secrétariat

6.4 Proposition de contrôle

M. O'Donoghue a donné une vue d'ensemble du travail effectué au sein du GD pour l'avis provisoire en réponse à la demande de la COM de contribution sur sa proposition relative à la mise en œuvre de la décision visant à mettre en place des programmes spécifiques de contrôle et d'inspection pour certaines pêcheries pélagiques et démersales en mer Baltique, mer du Nord, eaux occidentales de l'Atlantique nord-est, Atlantique est, mer Méditerranée et mer Noire.

Au moment où la réunion du GD sur le contrôle et la conformité a été organisée le 31 mai pour rédiger l'avis, la mission de la COM a adopté et publié sa proposition législative pour la révision du règlement de contrôle le 30 mai 2018. La COM a refusé la demande de prolongation du délai du CC EOS car elle prévoyait de débattre du sujet avec les EM le 9 juillet.

Une réunion en ligne du groupe de discussion a été prévue le 8 juin et la réponse a été envoyée à la COM le 26 juin 2018 ([Link](#) – [Lien](#) – [Enlace](#)). Le président a demandé l'approbation du comité exécutif pour organiser une autre réunion visant à débattre de la proposition de la CE sur la révision du règlement de contrôle début octobre.

ACTION : Un groupe de discussion sur le contrôle et la conformité sera organisé pour rédiger un avis sur la proposition de la CE pour la révision du règlement de contrôle début octobre.

6.5 Proposition de FEAMP

Le comité exécutif a décidé que le CC EOS va produire un avis en réponse à la proposition de la CE sur le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, précisant que les CC devraient être en mesure de** recevoir un financement séparé du soutien financier administratif. Il a été suggéré de contacter les secrétariats des autres CC sur la possibilité de rédiger des avis communs. C'est là l'opportunité d'influencer le PE et le Conseil

ACTION : Le secrétariat va rédiger un avis sur la proposition de FEAMP pour les conseils consultatifs et contacter les secrétariats des autres CC pour vérifier si une position commune peut être soumise.

6.6 Bar

Le CC EOS a reçu une demande de la COM de fournir un avis sur les mesures potentielles à prendre pour 2019 afin de promouvoir la reconstitution du bar le 14 juin (voir site web). Le comité exécutif a convenu qu'une réunion commune avec le CC Sud pourrait être une bonne approche, cependant la date limite du 28 août n'est pas réalisable compte-tenu de la période de congé.

ACTION : Le secrétariat va contacter le CC Sud pour organiser une réunion commune sur le bar, si le CC mer du Nord est d'accord

ACTION : Demande de prolongation de délai pour l'avis

6.7 Système d'entrée-sortie des flottes

La COM a envoyé une consultation le 5 juin sur l'évaluation du système d'entrée-sortie des flottes (date limite de réponse 3 septembre). Les membres ont été informés via le bulletin de juin.

Le comité exécutif a décidé que les membres du CC vont répondre individuellement à la consultation. Le CC EOS va informer la CE que cette consultation a été distribuée aux membres.

ACTION : Le secrétariat va informer la COM de la procédure entreprise

6.8 Anguille

La CE a envoyé une demande le 14 juin (voir le [site web](#)) au CC Mer du Nord et au CC EOS et au groupe EM sur les mesures à prendre pour 2019 afin de promouvoir la reconstitution de l'anguille.

La réunion a convenu de l'existence d'un intérêt commercial limité pour la pêche de l'anguille au sein des membres. Les membres sont invités à fournir leurs commentaires et suggestions au secrétariat pour l'avis du CC.

ACTION : Les membres sont invités à envoyer leurs commentaires et suggestions au secrétariat pour l'avis sur l'anguille. Une réponse à la CE sera rédigée par le secrétariat en fonction des contributions.

6.9 Négociations MTC en dialogue

Le comité exécutif a été informé d'une demande de Gabriel Mato (Parlement européen) d'avis sur la récente proposition alternative de la Commission sur l'article 4 de la proposition/cibles sur les mesures techniques en relation au règlement provisoire sur la « conservation des ressources de pêche et la protection des écosystèmes marins par le biais de mesures techniques », qui fait actuellement l'objet de négociations entre les co-législateurs.

Ce sujet a débattu en détail lors d'une réunion le lendemain. Le comité exécutif a décidé des actions après la réunion.

7. Fonctionnement des CC

Les participants ont été informés qu'une seconde réunion inter-CC sur le fonctionnement des CC a été organisée par le CC Pélagique. Le procès-verbal est disponible à titre d'information contextuelle pour cette réunion ([link](#) – [lien](#) – [enlace](#)). Le questionnaire élaboré par le CC Pélagique en préparation à cette réunion est toujours disponible pour les membres.

En raison du manque de temps pour la discussion, le comité exécutif a décidé que les membres peuvent informer le secrétariat de leur opinion eu égard aux points suivants :

- Participation de pays tiers aux CC
- Quelle procédure correspondrait au CC EOS
- Options de financement alternatives pour le CC EOS
- Avantages et inconvénients des différents modèles de consultation des parties prenantes

Cette contribution fera l'objet d'une discussion approfondie lors des réunions de septembre en préparation de la prochaine réunion inter-CC accueillie par le CC pêche lointaine en novembre 2018 à Madrid.

Suite aux préoccupations de différents membres sur la position de la CE sur la situation des parties prenantes britanniques du CC pendant la période de transition, le comité exécutif a décidé d'écrire à la COM pour demander des clarifications.

8. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Le secrétariat va étudier les services de vidéo conférence en vue de participer à la réunion du groupe technique des EOS le 11 juillet
2	Un groupe de discussion sur l'obligation de débarquement sera organisé le 19 janvier
3	Le secrétariat va mettre en place un service en ligne pour participer à distance à la réunion du GD sur l'OD et préparer les documents contextuels pertinents à la discussion
4	Une réunion de suivi du GD sur l'OD sera organisée en septembre
5	Le secrétariat va rédiger un avis sur les possibilités de pêche pour 2019. Le comité exécutif va approuver l'avis provisoire après que d'autres contributions des groupes de travail aient été recueillies avant mi-septembre
6	Le secrétariat va contacter le CC Sud eu égard à leur plans pour l'avis sur le PPA EO



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

7	Les membres sont invités à envoyer leurs commentaires et suggestions pour l'avis du CC sur le PPA EO au secrétariat
8	Un groupe de discussion sur le contrôle et la conformité sera organisé pour rédiger un avis sur la proposition de la CE sur la révision du règlement de contrôle début octobre
9	Le secrétariat va rédiger un avis sur la proposition de FEAMP pour les conseils consultatifs et contacter les secrétariats des autres CC pour vérifier si une position commune peut être soumise
10	Le secrétariat va contacter le CC Sud pour organiser une réunion commune sur le bar, si le CC mer du Nord est d'accord
11	Demande à la COM d'une prolongation de délai pour l'avis sur le bar
12	Le secrétariat va informer la COM de la procédure entreprise sur la consultation sur la fin du programme système d'entrée-sortie des flottes
13	Les membres sont invités à envoyer leurs commentaires et suggestions au secrétariat pour l'avis sur la gestion de l'anguille. Une réponse à la CE sera rédigée par le secrétariat en fonction des contributions

[illegible]